

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 mars 2015 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**15-03-070**

**Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**15-03-071**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015 et de la séance extraordinaire du 16 février 2015.

ADOPTÉE

**15-03-072**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques :**

- En date du 10-02-2015 au 08-03-2015 :
  - nos M1292 à M1297- A36942 à A36975 202 715,38 \$
- dépôts salaires de la période 2015-06 à 2015-09

ADOPTÉE

**15-03-073**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 09 mars 2015  
- nos A36976 à A37109

187 717,55 \$

ADOPTÉE

**Rapport des activités de financement des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales** - Dépôt du rapport préparé par la trésorière.

**Dépôt d'états financiers – soccer Rockets 2014** - Dépôt

15-03-074

**Confirmation de l'aide financière du Fonds de visibilité Éolienne de l'Érable**

ATTENDU la réponse positive de la MRC à une demande de subvention pour l'éclairage de la piste cyclable du secteur Liberge dans le cadre du projet mentionné en rubrique;

Sur une résolution du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser Mario Juare, directeur général, de signer tout protocole d'entente relatif à l'obtention de deniers provenant du fonds mentionné en rubrique.

ADOPTÉE

15-03-075

**Congrès COMBEQ 2015**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, directeur du Service d'urbanisme, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu au Manoir Richelieu du 16 au 18 avril 2015 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

15-03-076

**Congrès de la COMAQ 2015**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise Mario Juare, directeur général, Louise Bergeron, trésorière, et Olivier Milot, greffier à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Rivière-du-Loup du 27 au 29 mai 2015 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

15-03-077

**Embauche d'un nouveau pompier**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Maxime Bouffard comme pompier au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 12 février 2015;

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

**15-03-078**

**Reconnaissance de la permanence du greffier**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la permanence de Olivier Milot, greffier, soit reconnue rétroactivement au 26 février 2015;

QUE ses conditions de travail soient celles prévues au protocole des relations de travail du personnel-cadre, l'échelle salariale étant fixée à la classe 10, échelon minimum;

DÉCLARE que la Ville de Princeville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement aux conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

**Arrivée du conseiller Me Serge Bizier 19h40**

**15-03-079**

**Embauche adjointe administrative aux Loisirs**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Cynthia Rodrigue comme adjointe administrative au service des loisirs à compter du 2 mars 2015;

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle adjointe administrative soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

**15-03-080**

**Prolongement de Jeanine Bossé**

ATTENDU le libellé des résolutions 14-10-315, 14-12-384 et 15-03-079;

ATTENDU les besoins de la Ville de Princeville en ressources humaines au service administratif des loisirs;

Sur une proposition de Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le congé sabbatique de madame Jeanine Bossé soit interrompu pendant que cette dernière occupe à nouveau le poste d'adjointe administrative au service des loisirs et pendant qu'elle forme la nouvelle adjointe administrative au service des loisirs;

QUE les conditions de madame Jeanine Bossé soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

QUE l'entente intervenue relativement à ce congé à traitement différé soit modifiée en fonction de la présente décision et que le directeur général soit autorisé à signer ladite entente;

QUE cette résolution soit rétroactive au 2 février 2015.

ADOPTÉE

15-03-081

**Voirie rurale – Soumission Abat-Poussière**

ATTENDU l'offre reçue des Entreprises Bourget inc. pour l'année 2015;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'achat d'abat-poussière pour la voirie rurale au prix de 0,2899 \$ par litre pour la saison 2015 auprès des entreprises Bourget inc.

ADOPTÉE

15-03-082

**Passage et affiches VHR – Club Sport 4 + de l'Érable et Moto-Club Bois-Francis inc.**

ATTENDU le projet de passage en milieu urbain pour les véhicules hors route (VHR) aussi appelés véhicules tout terrain (VTT) déposé par le Club Sport 4 + de l'Érable et Moto-Club Bois-Francis inc.;

ATTENDU la nécessité pour ce projet d'être approuvé par le Ministère des Transports et par le conseil de Fabrique de la paroisse Bx-François-de-Laval quant à certaines portions du trajet projeté;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et il est unanimement résolu que le droit de passage aux VHR et VTT soit accordé, en hiver seulement, aux endroits et de la manière suivante :

- Rue Baillargeon, de l'intersection de la rue Demers jusqu'au 375 rue Richard (525 mètres), en partage de route;
- Rue Richard, du 375 rue Richard jusqu'à l'intersection de la rue St-Jean-Baptiste (200 mètres), en partage de route;
- Terrain de l'Hôtel de Ville, uniquement dans le stationnement avant donnant sur la rue St-Jacques;
- Rue Leclerc, de l'intersection de la rue Baillargeon jusqu'à la rue Pellerin (200 mètres), en partage de route;
- Rue Pellerin, à l'intersection de la rue Leclerc, en traverse;

Que ce droit de passage est subordonné en tout temps aux conditions suivantes :

- L'obtention et le maintien du droit de traverser les routes qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports;
- L'obtention et le maintien du droit de traverser le terrain de la Fabrique de la Paroisse Bx-François-de-Laval;
- Le respect des normes et règles de sécurité routière;
- Le Club Sport 4 + de l'Érable et Moto-Club Bois-Francis Inc. doivent fournir l'ensemble des panneaux de signalisation et ceux-ci doivent être conformes aux normes édictées par la Loi;

Que la Ville procèdera à la pose des panneaux de signalisation, et ce, sans frais pour le Club Sport 4 + de l'Érable et Moto-Club Bois-Francis inc.

ADOPTÉE

15-03-083

**Reddition de comptes – programme d’aide à l’entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 45 254,00\$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU’un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l’Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la municipalité de la Ville de Princeville informe le Ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

15-03-084

**Voirie rurale – Fauchage AO15-VR-01**

ATTENDU l’appel d’offres sur invitation AO15-VR-01 concernant : le fauchage le long des chemins municipaux et le contour des étangs d’épuration de la Ville de Princeville pour les années 2015 et 2016;

ATTENDU l’ouverture des soumissions ayant eu lieu le 9 mars 2015 à 11h01 et ce en conformité avec les dispositions de la Loi;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le contrat soit accordé à 9523-4015 Québec inc. pour le fauchage le long des chemins municipaux et le contour des étangs d’épuration de la Ville de Princeville pour 2015 au coût de 10 597,00\$ et pour 2016 au coût de 10 231,00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

15-03-085

**Aide financière – Unité Domrémy Plessisville**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une subvention de 100 \$ à l’Unité Domrémy de Plessisville inc. afin de permettre de poursuivre sa mission auprès d’une clientèle souvent démunie.

ADOPTÉE

15-03-086

**Campagne de financement visant à soutenir l’Hôtel-Dieu d’Arthabaska**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de soutenir la campagne de financement visant à soutenir l’Hôtel-Dieu d’Arthabaska pour la réalisation de cinq projets majeurs de modernisation en accordant un don de 20 000 \$ à la Fondation de l’Hôtel-Dieu d’Arthabaska, payable à même les cré-

dits budgétaires de l'année 2015 et en recommandant au conseil municipal de faire pareil autres dons le 1<sup>er</sup> mars de chaque année de 2016 à 2018 inclusivement et de voter les crédits budgétaires nécessaires à chacune des années respectives.

ADOPTÉE

**15-03-087**

**Vente d'un terrain résidentiel - 35 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Stéphane Fortier et Cynthia Goupil ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 461 (35 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 20 307,21 \$, avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**15-03-088**

**Vente d'un terrain résidentiel - 75 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à 9281-2676 Québec inc. – Construction Thibodeau ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 457 (75 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 20 321,47 \$, avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**15-03-089**

**Vente d'un terrain résidentiel - 135 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Vincent Boissonneault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 450 (135 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 20 343,79 \$, avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**15-03-090**

**Vente d'un terrain résidentiel - 145 rue Liberge**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction André Jacques inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 449 (145 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 20 347,29 \$, avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**15-03-091**

**Second projet de règlement PRU2-1501 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-1501 modifiant le plan de zonage du règlement de zonage 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de déplacer une partie de la limite de zone entre les zones R-100 et R-102. Ce qui réduit légèrement la zone R-100 et agrandit la zone R-102 pour permettre l'implantation de deux habitations multifamiliales et une habitation bi/trifamiliale dans le secteur de la rue Noël.

ADOPTÉE

**15-03-092**      **Avis de motion PRU2-1501**

Le conseiller Me Serge Bizier donne avis de motion que sera présenté à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 adopté par l'ancienne Ville de Princeville en réduisant la zone R-100 et en agrandissant la zone R-102 dans le secteur de la rue Noël.

**15-03-093**      **Second projet de règlement PRU2-1502 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-1502 modifiant le plan de zonage du règlement de zonage no 432-89 adopté par l'ancienne Ville de Princeville en modifiant une partie de la limite de zone entre les zones M-84 et R-86 afin de réduire légèrement la zone R-86 et agrandir la zone M-84 pour permettre d'agrandir l'emplacement commercial situé au 80 Boul. Baril Ouest.

ADOPTÉE

**15-03-094**      **Avis de motion PRU2-1502**

Le conseiller Danis Beauvillier donne avis de motion que sera présenté à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 adopté par l'ancienne Ville de Princeville en réduisant la zone R-86 et en agrandissant la zone M-84 dans le secteur de la sur Houle et du Boulevard Baril Ouest.

**15-03-095**      **Second projet de règlement PRU2-1503 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-1503 modifiant la grille des spécifications no 1 du règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville par l'ajout des lettres A-B vis-à-vis l'article 4.2.4.1 « Industrie sans contraintes majeures » pour la zone M-5.

ADOPTÉE

**15-03-096**      **Avis de motion PRU2-1503**

Le conseiller Laurier Chagnon donne avis de motion que sera présenté à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 adopté par l'ancienne Ville de Princeville en ajoutant les lettres A-B vis-à-vis l'article 4.2.4.1 « industrie sans contraintes majeures » pour la zone M-5 dans le secteur du Boulevard Baril Ouest entre les numéros civiques 810 et 922.

15-03-097

**Premier projet de règlement PRU1-1504 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel , il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement PRU1-1504 modifiant la grille des spécifications no 1 du règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville par l'ajout d'un point vis-à-vis l'article 4.2.3.2 CL.4 avec le code 487 « Récupération et triage de produits divers sauf récupération et triage de matières polluantes et toxiques et station de compostage » pour la zone I-8.

ADOPTÉE

15-03-098

**Demande à la CPTAQ – Mario Larochelle**

ATTENDU QUE le demandeur Mario Larochelle désire régulariser l'emplacement résidentiel qu'il occupe depuis 1977;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Mario Larochelle consiste à échanger une partie du lot 4 309 015 pour une partie du lot 4 309 016 d'une superficie de 495,8 m<sup>2</sup> chacune;

ATTENDU QUE cette demande n'apporte aucun changement à la superficie des propriétés concernées;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la modification de l'usage recherché ne peut se réaliser à un autre endroit et ne justifie pas l'application de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'autorisation présentée par Mario Larochelle pour régulariser l'emplacement résidentiel occupé depuis 1977 en effectuant un échange de partie de lot de 495,8 m<sup>2</sup> avec Ferme Bélaro inc. selon le plan signé par l'arpenteur Daniel Collin.

ADOPTÉE

15-03-099

**Demande à la CPTAQ – Joé St-Pierre**

ATTENDU QUE le demandeur Joé St-Pierre s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE cette résidence resterait attachée à une entité foncière d'environ 41 hectares;

ATTENDU QUE l'objectif principal du demandeur est de vivre de l'agriculture en exploitant ses deux propriétés;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville;

ATTENDU QUE selon l'article 61.1 de la loi, nous informons la Commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et il est unanimement résolu d'appuyer la demande et de recommander à la Commission de

Protection du Territoire Agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**15-03-100**

**Demande de dérogation mineure de Monsieur Yves Croteau et de Madame Anita Kuster**

ATTENDU QUE les copropriétaires désirent construire un garage annexe à la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE la superficie demandée est raisonnable;

ATTENDU QUE c'est une grande propriété en bordure de la zone agricole.

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact pour le voisinage.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 485, rue St-Jean-Baptiste Sud, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Croteau et Madame Kuster afin de permettre la construction d'un garage annexe à la nouvelle résidence d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>, en plus du bâtiment accessoire existant de 99,5 m<sup>2</sup>, ce qui représente une dérogation de 21,5 m<sup>2</sup> pour la superficie par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**15-03-101**

**Demande de subvention pour les travaux du centre sportif**

Sur une résolution de Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le directeur général Mario Juare soit mandaté pour présenter une ou des demandes de subvention au Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport du gouvernement du Québec, au Fonds Chantier Canada, ou à tout autre ministère provincial ou fédéral, fonds, organisme ou toute autre personne physique ou morale relativement au projet mentionné en titre.

ADOPTÉE

**15-03-102**

**Demande de prêt de salle Jacques-Therrien – Club Lions**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville accorde la location gratuite au Club Lions de Princeville de la salle Alphonse-Desjardins de la bibliothèque pour leurs réunions du conseil d'administration, de la salle du café Mondelet pour la vente des bûches de Noël et de la salle Jacques-Therrien, du Centre communautaire pour leurs réunions-repas le tout aux dates indiquées sur leur demande en date du 10 juillet 2014.

ADOPTÉE

15-03-103

**Fête nationale du Québec 2015**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel il est unanimement résolu que Monsieur Claude Fortier, directeur au service des loisirs de la Ville de Princeville soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2015.

ADOPTÉE

15-03-104

**Annonce dans le bottin de l'exposition de Victoriaville**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'acheter une annonce publicitaire de ½ page, au coût de 150 \$, avant taxes, pour la Ville de Princeville dans le bottin de la 157<sup>e</sup> Exposition agricole de Victoriaville.

ADOPTÉE

**Fonds Éco IGA – Distribution de barils d'eau de pluie** – Mention.

**Demande de collaboration financière – Place aux jeunes** – Rejetée.

15-03-105

**Aide financière – Société de recherche sur le cancer**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser une contribution de 500 \$ à la Société de recherche sur le cancer pour sa campagne de financement annuelle 2015.

ADOPTÉE

15-03-106

**Déclaration – le mois d'avril est le mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aide plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et il est unanimement résolu de décréter que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**15-03-107**

**Demande d'aide financière – Marie-Michèle Thibodeau**

ATTENDU la lettre déposée devant ce conseil par la Princevilloise Marie-Michèle Thibodeau expliquant le projet de stage de coopération internationale au Burkina Faso auquel elle prend part;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu de verser une aide financière de 250 \$ à l'organisme qui financera le stage à savoir : le Comité de solidarité Trois-Rivières (CS-TM Fonds de charité).

ADOPTÉE

**Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**15-03-108**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

---

Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire